



## Synthèse du rapport

# Réussir la transition démographique et lutter contre l'âgisme

de Mme Audrey Dufeu-Schubert, députée

Le rapport « **REUSSIR LA TRANSITION DEMOGRAPHIQUE ET LUTTER CONTRE L'AGISME** » a été commandé par le Premier Ministre et rédigé par Mme Dufeu Schubert, député (LREM) de la Loire Atlantique.

Décliné en 95 propositions, ce rapport prétend apporter des solutions pour lutter contre les discriminations liées à l'âge et prendre en compte le vieillissement de la population. Son analyse est assez complexe, car il prétend aborder des situations aussi divergentes que la place des seniors en entreprise, les problématiques liées à la perte d'autonomie, l'image de la personne âgée dans la société ou les problèmes liés à la fin de vie.

Il témoigne surtout de la volonté du gouvernement de se préoccuper davantage des personnes âgées dans la deuxième moitié du quinquennat. Les malicieux y verront peut-être une forme de clientélisme électoral, puisque les instituts de sondage s'accordent à définir les seniors comme les soutiens les plus constants de l'actuel gouvernement.

Nous nous contenterons de tenter une analyse des nombreuses propositions contenues dans ce rapport et de pointer ce qui, au regard de nos mandats, pourrait constituer des manques.

### Qu'est-ce que l'âgisme ?

L'âgisme regroupe toutes les formes de discrimination, de ségrégation, de mépris, fondées sur l'âge. Le terme «âgisme» faisait, lors de sa création (en 1969, aux États-Unis, par le gérontologue Robert Butler), surtout référence aux discriminations touchant les personnes âgées.

*L'auteur du rapport, Audrey Dufeu-Schubert, est députée de la 8<sup>e</sup> circonscription de Loire Atlantique depuis le 18 juin 2017.*

*Elle a exercé successivement la profession d'infirmière puis de directrice d'établissement de santé.*

*À l'Assemblée Nationale, elle s'intéresse aux questions de santé et de vieillissement.*

*Elle est membre de la commission des affaires sociales et participe également à la commission des comptes de la sécurité sociale.*

## I) Lutter contre l'âgisme à tous les niveaux : individuel, entourage élargi sociétal

### Les droits des personnes âgées

Pour respecter le projet de vie des personnes vieillissantes, leurs choix et leurs désirs, le rapport propose :

- **Une refonte de la grille AGGIR**
- **La mise en place d'un dispositif « tiers-pairs ou pairs citoyens » pouvant aider au respect de la personne, dispositif coordonné par le département.**
- Au sein des Ehpad, **il est proposé de compenser par une aide humaine les limitations fonctionnelles ou cognitives des membres des CSV (Conseils de Vie Sociale).**

Pour renforcer le respect de la personne âgée au sein de la société, le rapport propose :

- **La promotion de débats éthiques au plus près et pour les citoyens,**
- **La création d'un espace éthique national sur le vieillissement.**

*On s'étonnera qu'à aucun moment ne soit évoqué comme recours le rôle du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, pourtant prévu pour garantir les droits de la personne âgée en perte d'autonomie.*

### La protection des consommateurs âgés

Le rapport pointe les discriminations liées à l'âge dans l'accès à certains biens de consommation. Il propose **un plan de lutte contre ces discriminations qui ferait l'objet d'un rapport au parlement tous les deux ans.**

Pour sécuriser le risque contre le démarchage et la signature de contrats abusifs, il est proposé de **généraliser le principe la double signature**, dispositif permettant de confirmer de manière différée le contrat commercial initialement souscrit (l'absence de deuxième signature permettant le droit à rétractation).

*Ces mesures peuvent constituer un progrès dans la protection des consommateurs âgés.*

### Exercice de la citoyenneté

Pour garantir le plein exercice de la citoyenneté des seniors le rapport propose **de supprimer les barrières d'âge législative ou réglementaires** pour pouvoir siéger au sein d'organismes divers de participation.

*Pour l'UNSA Retraités, les limitations à la citoyenneté des personnes âgées proviendrait surtout de l'absence d'instances consultatives compétentes sur les questions les concernant. De cela, il n'est pas question dans le rapport.*

Il est proposé à un autre chapitre **la tenue de bureaux de vote au sein d'Ehpad publics volontaires**

*Si cette idée est positive, on peut douter qu'elle révolutionne l'exercice plein et entier de la citoyenneté des personnes âgées.*

## II) Reconnaissance sociale et sociétale des aînés

### La politique de l'âge en entreprise

Cette partie du rapport concernant les actifs, nous ne nous y attarderons pas. Le rapport propose différentes pistes pour permettre aux salariés âgés d'être maintenus dans l'entreprise : **suppression du bilan de mi-carrière, accord national interprofessionnel sur les seniors en entreprise, extension du label diversité aux critères d'âge, formation des plus de 55ans, mobilisation du Compte Personnel de Formation pour la préparation de la retraite....**

*La volonté de retarder l'âge du départ à la retraite sans la capacité de maintenir les seniors au travail a pour conséquence de faire porter sur l'assurance maladie, l'invalidité ou l'assurance chômage les charges économisées par les caisses de retraite. Améliorer la place des seniors dans l'entreprise va dans le bon sens, mais cela suppose une politique incitative auprès des employeurs  
On sera plus réservé sur **l'émergence de nouveaux métiers de préparation à la retraite**. Faut-il ignorer le travail mené par la CNAV dans cette direction ?*

#### **La question du logement :**

Plusieurs propositions ont pour objet de favoriser d'une part :

- Le maintien à domicile,
- Le logement intergénérationnel : **charte personne âgée étudiant, exonération partielle des revenus locatifs perçus par la personne âgée...**

*Ces propositions demeurent assez vagues et limitées, même si les pistes évoquées sont intéressantes. On peut déplorer l'absence de propositions de dispositifs de médiation régulation visant à accompagner le logement intergénérationnel.*

#### **La place du bénévolat des seniors**

Pour valoriser le bénévolat des seniors le rapport propose des pistes multiples :

- **Des bilans de compétences après 55 ans,**
- **Des attestations de compétences délivrées par les entreprises**
- **La création de « réserves de compétences senior » auprès des communes**
- **La création d'une plate-forme web de rapprochement de l'offre bénévole à la demande d'engagement.**

Pour récompenser l'engagement citoyen, le rapport propose de **créer un certificat de reconnaissance républicaine de l'engagement pour la cité.**

*Ces propositions supposent une conception particulière de l'engagement bénévole, lequel passe moins par un système de bourse aux compétences que par la mobilisation de convictions, d'engagements précédents et de volonté citoyenne. Quant à récompenser le bénévolat par un diplôme, il n'est pas sûr que cela corresponde à l'attente des milliers de seniors bénévoles engagés auprès de leurs concitoyens, sans attendre forcément une notoriété particulière...*

La proposition d'**organiser les premiers « Grey-Games »** (on appréciera l'anglicisme) a un petit côté pittoresque sur lequel nous ne nous attarderons pas. Il n'est pas sûr que cette idée réponde à l'attente d'une majorité de seniors et qu'elle soit efficace pour lutter contre l'âgisme.

#### **La refonte de la statistique publique**

Partant du constat que les statistiques de l'INSEE traduisent de façon insuffisante le vieillissement de la population en ignorant la spécificité des plus de 85 ans, le rapport propose qu'un groupe d'experts définisse des catégories d'âges pertinentes. Ce qui conduirait à **remanier les catégories de la statistique publique pour créer plusieurs strates plus représentatives.**

*Cette proposition présente un risque majeur dans le contexte de réforme des retraites que nous connaissons. Elle induirait une rupture des séries comparatives de l'INSEE et rendrait complexes et peu pertinentes les analyses sur la durée. Pour mémoire, la seule rupture dans les références démographiques en 2016 a eu pour conséquence de décrire comme déficitaire notre système des retraites préalablement présenté à l'équilibre. Ne laissons pas toucher aux outils d'analyse sur la situation des retraités et personnes âgées dans le contexte présent !*

### **Le renouvellement de la sémantique se rapportant au vieillissement**

A partir du constat que la sémantique utilisée par les politiques du vieillissement est fortement marquée par le prisme médical et la maladie, le rapport propose de **déployer la signature d'une charte engageante pour une sémantique renouvelée des décideurs politiques et des grands acteurs sociétaux.**

*Si l'évolution de la sémantique institutionnelle peut éviter une stigmatisation de l'âge présenté comme une maladie, dans le quotidien des plus âgés, c'est le langage infantilisant utilisé par certains intervenants qu'il convient prioritairement de combattre comme forme insidieuse de l'âgisme, génératrice d'une altération de la dignité de la personne.*

### **L'amélioration de la visibilité de la personne âgée dans l'audiovisuel**

L'auteur du rapport propose une charte inspirée de la charte audiovisuelle pour la représentation des personnes en situation de handicap pour améliorer la visibilité des personnes en perte d'autonomie. Elle fait les propositions suivantes :

- **Inscrire par la loi la « transition démographique » au nombre des objectifs du CSA.**
- **Étendre le baromètre de la diversité à l'image des personnes de plus de 60 ans.**
- **Étendre à l'âge, le périmètre du fonds « image et diversité » du CNC.**
- **Faire évoluer la charte audiovisuelle de la représentation des personnes en perte d'autonomie.**

*Transformer les personnes âgées en « minorités visibles » sur nos écrans n'est peut-être pas le meilleur moyen de donner une pleine dignité aux seniors. La conquête de la dignité comme d'une citoyenneté pleine et entière passe plus par une évolution sociétale que par l'image formatée que la société prétend donner de la personne âgée. Cela peut conduire à une logique « communautariste » de la perception de la personne âgée, ce qui nous mène finalement loin de la lutte contre l'âgisme.*

Dans le même esprit le rapport souhaite modifier la date de la semaine bleue qui interfère avec l'opération « octobre » rose et donc **sanctuariser et promouvoir la Semaine bleue à une autre date et intégrer la promotion de la Semaine bleue dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) France télévision.**

## **III) Réconcilier les générations**

Ce chapitre du rapport questionne des problématiques aussi intimes et complexes que la sexualité, le rapport à la mort et a fin de vie. C'est ici qu'apparaissent des propositions novatrices qui peuvent retenir notre attention.

### **La sexualité des personnes âgées :**

L'auteur du rapport constate que la question demeure largement taboue et que les troubles sexuels liés à l'âge sont moins pris en charge chez la femme que chez l'homme. Elle revendique le droit aux rapports intimes chez les personnes âgées. Elle propose donc :

- **D'améliorer la recherche clinique sur ces dysfonctionnements sexuels liés à l'âge,**
- **D'ouvrir droit au remboursement des traitements validés pour les femmes**
- **D'améliorer la formation des médecins à l'accompagnement des femmes au moment de la ménopause.**

*Cette question, trop souvent ignorée (y compris dans nos réflexions) mérite effectivement d'être prise en compte.*

### **La place de la mort dans la société**

---

**Synthèse Rapport Dufeu Schubert :**

**REUSSIR LA TRANSITION DEMOGRAPHIQUE ET LUTTER CONTRE L'ÂGISME**

Dans notre société, la République se contente de délivrer un certificat de décès pour marquer la fin de la vie. En l'absence de pratique religieuse la famille de la personne décédée en est réduite à s'appuyer sur les services des opérateurs de pompes funèbres. Pour redonner sa place à la mort dans notre cadre sociétal, l'auteur du rapport fait les propositions suivantes :

- **Renforcer la place des municipalités dans l'organisation des obsèques des citoyens pour accroître la reconnaissance républicaine du décès.**
- **Créer progressivement des maisons d'obsèques civiles dans les villes ou des maisons des adieux.**
- **Prévoir une mission parlementaire sur l'anticipation de l'offre funéraire en France en prévision de la transition démographique.**

*Si en milieu urbain les funérariums se sont développés, dans le monde rural ou semi-rural un grand vide demeure pour l'accompagnement des familles au moment du décès.*

### **La fin de vie**

Le rapport propose de :

- **Lancer une campagne de communication large sur les directives anticipées auprès de tous les professionnels de santé et des citoyens.**
- **Sanctuariser un budget spécifique dans le cadre de la Loi grand âge et autonomie.**
- **Systématiser la rédaction des directives anticipées dans le cadre de la mise en place du Dossier Médical Partagé.**

*On regrettera qu'une fois encore la liberté de choisir sa mort pour préserver sa dignité ne soit pas évoquée. Les directives anticipées sont circonscrites dans le cadre de la loi Claeys Leonetti dont on connaît les limites.*

### **Les soins palliatifs**

Pour améliorer l'offre de soins palliatifs, en Ehpad, à domicile, en Hospitalisation à Domicile, le rapport fait les propositions suivantes :

- **Augmenter le nombre d'équipe mobile en soins palliatifs et élargir leur périmètre de mission à la ville.**
- **Créer un forfait spécifique « fin de vie » pour l'exercice des infirmiers libéraux.**

*Des mesures qui peuvent favoriser le maintien à domicile jusqu'au terme de la vie, dans des conditions de suivi et de confort renforcées. A condition que les financements soient prévus.*

### **Lutter contre l'isolement des personnes âgées**

Les propositions du rapport tendent à amplifier l'action du dispositif MONALISA.

On relève plusieurs propositions dans ce sens :

- **Intégrer un axe « isolement social » dans la conférence des financeurs des départements.**
- **Intégrer la durabilité de MONALISA en l'inscrivant dans une agence structurante d'accompagnement des politiques de vieillissement telle que la CNSA par exemple.**
- **Amplifier et inciter les acteurs associatifs dans les territoires à rejoindre le dispositifs MONALISA par le conditionnement d'octroiement au fond de la vie associative (FDVA) à la signature de la charte d'équipe citoyenne MONALISA.**
- **Créer un fonds d'impulsion pour le déploiement large de MONALISA via les mutuelles et/ou banques des territoires.**

Le rapport propose également de

- **Former les adultes relais à la détection de l'isolement social chez personnes âgées en lien avec MONALISA et d'en déployer au moins un par quartier QPV.**

Plus anecdotiquement est formulée la proposition de **la création d'un « silver BAFA »** pour combattre l'isolement des personnes âgées.

*MONALISA existe depuis 2012, son action est inscrite dans la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement. Son maillage territorial demeure encore partiel et ne permet qu'une réponse limitée au problème de l'isolement des personnes âgées. Les propositions de Mme Dufeu Schubert ont pour ambition de donner plus de moyens et une meilleure reconnaissance à cette structure associative. Cela suffira-t-il à réduire significativement l'isolement des personnes âgées ?*

### **L'éducation au transgénérationnel**

Le rapport propose de favoriser l'éducation au transgénérationnel par diverses mesures mobilisant les établissements scolaires, les contrats génération du Service National Universel notamment par les mesures suivantes :

- **Généraliser le passeport citoyen dans les territoires pour les écoles primaires et les établissements de personnes âgées.**
- **Introduire un cinquième savoir fondamental à l'école primaire : s'accepter et se respecter.**
- **Inscrire la transition démographique au même titre que la transition environnementale dans les programmes scolaires.**
- **Objectiver 20% des contrats génération SNU en faveur de l'accompagnement des personnes âgées.**

*L'intergénérationnel unissant les écoles et les structures pour personnes âgées est un classique de la communication. Il faudrait un effort significatif des diverses institutions pour que ces initiatives dépassent le seul effet d'affichage d'une volonté de faire du transgénérationnel, et que l'on dépasse l'anecdotique pour parvenir à des actions effectives.*

## **IV Les séniors : précurseurs puis éclaireurs des grandes transitions**

Sous ce titre un rien pompeux, l'auteur du rapport décline trois sous chapitres :

La déclinaison locale d'une politique prenant en compte l'accroissement de la longévité, Les incidences économiques de la longévité, les réponses technologiques en termes de mobilité et d'accès aux services.

Le cadre institutionnel dans lequel doit s'inscrire la transition générationnelle.

### **La déclinaison locale d'une politique prenant en compte l'accroissement de la longévité**

Le rapport propose plusieurs initiatives :

- **Créer un label « Territoire ami des aînés » à diffuser via l'Agence nationale de la cohésion des territoires et impulser par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.**
- **Élaborer des pactes locaux pour la longévité (P2L) au niveau communal ou intercommunal.**
- **Lancer une opération « cœur de vie » au sein de l'opération « cœur de ville ».**
- **Inclure les différents axes structurants des politiques de longévité au sein des CPER (Contrats de plan État- Région).**
- **Labelliser un centre régional de la longévité par région.**

*Des solutions technocratiques qui ne trouveront une certaine efficacité qu'assorties d'un financement à hauteur des besoins. Derrière ces labels, pactes, contrats, quelle politique effective sera-t-elle engagée, et puisqu'on parlait plus haut de citoyenneté, comment les personnes âgées et leurs*

*associations seront-elles associées à ces initiatives ? La citoyenneté suppose que l'on fasse avec, et pas seulement pour...*

### **Les incidences économiques de la longévité, les réponses technologiques en termes de mobilité et d'accès aux services**

Le rapport propose, pour éviter des gammes de produits réservées aux seniors, ce qui peut se révéler stigmatisant, de labelliser des produits dont la conception permet qu'ils soient utilisés par toute personne indépendamment de son sexe de son âge ou de son handicap.

Il formule donc les propositions suivantes :

- **Créer un nouveau label intégratif « LONGISCORE » prenant en compte en amont et en aval des besoins tout en assurant la durabilité d'usage avec l'avancée en âge.**
- **Intégrer la prise en compte des besoins des consommateurs dans les labels existants HS2 (Haute Sécurité Santé) et « Testé et approuvé par les seniors »**

Pour renforcer les mobilités, le rapport propose de doter les SAAD (Services d'Aide à Domicile) et les SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile) de **flottes de véhicules électriques et logiquement de développer le réseau de bornes permettant l'usage de ces véhicules.**

Il propose par ailleurs de :

- **Développer rapidement les véhicules semi-autonomes de niveau 3 dans les territoires.**
- **Elaborer un rétro planning stratégique des expérimentations de véhicules de niveau 4 et 5.**

*Si labelliser des produits utilisables par tous paraît une proposition de bon sens, les propositions concernant les mobilités : flottes de véhicules électriques, généralisation de véhicules semi-autonomes ou autonomes, semblent relever de l'utopie. Rappelons que les agents des SAAD utilisent soit leur véhicule personnel soit les transports en commun, et que leurs très modestes émoluments les privent de l'accès aux véhicules électriques. Quant à imaginer que leurs employeurs aient la capacité de les doter de tels véhicules...*

Pour faciliter l'accès au numérique et les démarches administratives, le rapport avance deux propositions :

- **Créer des écoles universelles du numérique.**
- **Inclure un panier diversifié de services pour les personnes âgées au sein du cahier des charges de France Service**

*Nous revendiquons pour toute personne qui le souhaite la possibilité de refuser la dématérialisation des documents et le droit de conserver un accès aux documents papier. Quant aux maisons France Service, chères au Président de la République, elles se réduisent à des guichets uniques dont le rôle des agents se limite le plus souvent à indiquer la démarche à faire et le service à contacter, sans pouvoir permettre à l'usager d'effectuer la démarche sur place.*

### **Le cadre institutionnel dans lequel doit s'inscrire la transition générationnelle**

A ce stade du document, nous l'avons compris, la transition démographique, sera, selon l'auteur du rapport, le Grand Œuvre de la seconde partie du quinquennat. Pour mettre en œuvre cet ambitieux programme, il convient de doter l'État d'un appareil institutionnel d'envergure.

Il se décline sur les propositions suivantes :

- **Créer un institut des transitions afin d'accroître la visibilité des personnes vieillissantes sans stigmatisations.**



- **Impulser depuis l'Institut des transitions un programme pluridisciplinaire de recherche sur la transition démographique.**
- **Intégrer la transition démographique dans le grand Plan d'Investissement d'Avenir (PIA).**
- **Tenir tous les trois ans une conférence nationale de la longévité précédée de débats locaux.**
- **Créer un secrétariat d'État aux transitions.**
- **Créer une délégation parlementaire aux transitions.**
- **Eriger la transition démographique en grande cause nationale pour la seconde partie du quinquennat.**

*Après deux ans et demi de mandat, les retraités et personnes âgées seront heureux d'apprendre qu'ils existent... aux yeux des parlementaires de la majorité. On avait oublié en 2017, de les doter d'un Secrétariat d'Etat spécifique. On avait surtout pensé à eux du côté de Bercy. Voilà qu'après les avoir stigmatisés comme génération dorée, on se préoccupe de combattre l'âgisme. Voilà qui est bel et bon.*

*Mais pragmatiquement, nous aimerions qu'en lieu et place de ce secrétariat d'État aux transitions, on crée un secrétariat d'État dédié aux retraités et personnes âgées, véritable interlocuteur de nos organisations de retraités.*

*On aimerait que sur les grandes questions qui concernent les retraités : santé, prévention de la perte d'autonomie, évolution de nos pensions, nos organisations soient entendues dans des instances consultatives.*

*On se désole, à la lecture de ce rapport, que la seule instance où des retraités siègent es qualité ; le CDCA, soit totalement ignorée. Encore un effort Madame la députée, pour que la citoyenneté des seniors soit pleine et entière.*

Après l'important travail mené par Dominique Libault au printemps 2019, on pourrait s'interroger sur l'utilité d'un nouveau rapport sur la place des personnes âgées dans la société.

Cette commande du Premier Ministre peut laisser supposer un plus grand investissement du gouvernement sur les problématiques des personnes âgées dans mes mois à venir. Si l'on en croit l'auteur du rapport, la lutte contre l'âgisme et pour la transition générationnelle devrait être la « grande cause nationale » de la deuxième partie du quinquennat.

Face aux questions soulevées, l'UNSA Retraités dispose fréquemment de propositions contenues dans ses mandats de congrès. Ce n'est peut-être pas toujours le cas, notamment pour certaines questions sociétales ou de santé que nous n'avons pas suffisamment abordées.

Sans nous attarder sur les aspects « folkloriques » u rapport tels que les « greys-games », le certificat de reconnaissances républicaine ou le silver Bafa, il conviendrait d'examiner l'essentiel de ces propositions, d'y porter au besoin un regard critique, voire de formuler des propositions alternatives.

Un rapport n'est qu'un rapport, celui-ci comme bien d'autres risque de ne pas avoir de suites. Cela ne nous dispense pas de réfléchir aux questions qu'il aborde....